



Régate des Pirates - 27^{ème} édition

Cette régata compte pour le Championnat du Petit-Lac

Samedi 2 octobre 2021

Hermance

AVIS DE COURSE (AC)

Version 0.1 – 2 septembre 2021

Organizing Authority: Club Nautique d'Hermance – www.c-n-h.ch

Chairman of the Organizing Committee: John Roth – john.roth@c-n-h.ch

[NP] signifie que cette règle ne peut pas être motif à une réclamation par un bateau. Ceci modifie la RCV 60.1(a).
 [SP] indique une règle pour laquelle une pénalité standard peut être appliquée sans instruction par le comité de course, ou une pénalité discrétionnaire peut être appliquée après une instruction, par un comité de réclamation. Ceci modifie les RCV 63.1 et A5.
 [DP] signifie que la pénalité pour une infraction à cette règle peut, à la discrétion du jury, être inférieure à une disqualification.

1	Règles
1.1	L'événement est régi par les règles telles que définies dans Les Règles de Course à la Voile (RCV) ainsi que le règlement ACVL-SRS en vigueur.
1.2	Les prescriptions suivantes de SWISS SAILING peuvent être téléchargées à l'adresse https://www.swiss-sailing.ch/fr/ <ul style="list-style-type: none"> • Prescriptions de SWISS SAILING relatives aux RCV • Directives d'application de SWISS SAILING relatives aux réglementations 19, 20 et 21 de World Sailing
1.3	La règle 51 RCV ne s'applique pas, les quilles mobiles dans le sens vertical, latéral ou longitudinal sont donc autorisées. La règle 52 RCV s'applique sauf pour les classes NJ et TCFX (classement uniquement en temps réel) et il incombe à chaque bateau équipé de tout dispositif procurant une énergie autre que manuelle au sens de l'article 52 RCV, de prouver, en cas de réclamation, que l'usage de ces dispositifs a été rendu impossible pendant toute la durée de la course (dépose des batteries, mise hors service certifiée par un jugeur officiel, etc.).
1.4	En cas de divergence dans la traduction, le texte anglais fait foi, sauf si une autre langue est définie dans une prescription de SWISS SAILING. Dans ce cas, la langue de la prescription fera foi. Pour les documents, le texte français fait foi.
2	Instructions de course
2.1	Les instructions de course seront disponibles sur le serveur, https://www.manage2sail.com/fr-CH/event/Pirates2021#!/ dès 2 semaines avant la régata.
3	Communication
3.1	Le tableau officiel est situé sur le serveur https://www.manage2sail.com/fr-CH/event/Pirates2021#!/ Aucun document imprimé ne sera distribué.
3.2	[DP] Sauf en cas d'urgence, un bateau qui est en course ne doit ni émettre ni recevoir de données vocales ou de données qui ne sont pas disponibles pour tous les bateaux.
4	Admissibilité et Inscription
4.1	L'événement est ouvert à tous les bateaux des classes TCF1, TCF2, TCF3, TCF4 et TCFX selon le règlement ACVL-SRS en vigueur <ul style="list-style-type: none"> • Monocoques jaugés SRS Ainsi que la classe NJ <ul style="list-style-type: none"> • Monocoques non-jaugés SRS
4.2	Les bateaux admissibles peuvent s'inscrire sur le serveur https://www.manage2sail.com/fr-CH/event/Pirates2021#!/ au plus tard le vendredi 1 ^{er} octobre 2021 à 19h00 et payer les droits d'inscription conformément à AC 5.1. Aucune inscription ne sera prise sur place.
4.3	Les informations suivantes sont à présenter à l'inscription :



	<ul style="list-style-type: none"> • Preuve de la conformité du bateau avec les règles de classe • Pour tous les membres de l'équipage, preuve de l'appartenance à un club ou à une organisation Membre d'une Autorité Nationale (MNA) de World Sailing. Pour les compétiteurs suisses, la carte de membre de Swiss Sailing est requise. • Preuve de l'autorisation du port de publicité • Preuve d'une couverture par une assurance en responsabilité civile tel que requis sous AC 21.
4.4	Tous les équipiers doivent remplir les conditions de l'article 2 de la directive d'application de SWISS SAILING relative à la réglementation 19 de World Sailing.
4.5	Identification des bateaux en course : Le fanion de course "Pirates" doit être obligatoirement frappé au pataras.
5	Droits à payer
5.1	<p>Droits d'inscription par bateau :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Monocoques jaugés SRS CHF 60.- • Monocoques non-jaugés SRS CHF 60.- <p>Le droit d'inscription doit être payé lors de l'inscription</p> <p>Droits d'inscription par bateau dont le responsable pendant la course est membre du CNH :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Monocoques jaugés SRS CHF 30.- • Monocoques non-jaugés SRS CHF 30.- <p>Le droit d'inscription doit être payé lors de l'inscription</p> <p>Les droits d'inscription doivent être payés par carte de crédit directement online lors de l'inscription (par SIX).</p> <p>Les droits d'inscription sont dus, même si par la suite le bateau annule son inscription ou ne se présente pas à l'événement. Un remboursement ne sera possible que dans le cas d'une exclusion du bateau par l'organisateur ou par le comité de course ou si l'événement est annulé ou si le compétiteur est empêché de participer en raison de réglementation sanitaire gouvernementale.</p>
5.2	<p>Autres frais :</p> <ul style="list-style-type: none"> • License SWISS SAILING CHF 10.- • Fanion de course "Pirates" CHF 15.- <p>Si besoin, à retirer samedi 2 octobre 2021 de 8h30 à 10h30 au local du Club Nautique d'Hermance (Stand info).</p>
6	Publicité
6.1	Les bateaux peuvent être tenus d'arborer la publicité choisie et fournie par l'autorité organisatrice. Si cette règle est enfreinte, la Réglementation World Sailing 20.9.2 s'applique.
7	Format
7.1	L'événement est constitué d'une seule course.
8	Programme
8.1	<p>Jours de course :</p> <p>Date : samedi 2 octobre 2021 – 1 course</p>
8.2	<p>L'heure prévue pour le signal d'avertissement :</p> <ul style="list-style-type: none"> • 10h55 Signal d'avertissement • 10h56 Signal préparatoire • 10h59 Minute • 11h00 Signal de départ
8.3	<p>Temps limite de course :</p> <p>Samedi 2 octobre 2021 à 18h00 (Clôture de la ligne d'arrivée).</p>
8.4	<p>Remise des prix : si la situation sanitaire le permet,</p> <p>Samedi 2 octobre 2021 à 19h00, en extérieur, devant le local du Club Nautique d'Hermance.</p>
8.5	Soirée de clôture "Spaghettis à gogo" : Annulée en raison de la situation sanitaire.
9	Contrôle d'équipement – N/A
10	Lieu
10.1	L'annexe A indique la localisation de l'événement.
10.2	L'annexe B indique la localisation des zones de course.
11	Les parcours
11.1	<p>Les parcours de type "Raid" seront les suivants :</p> <p>Parcours 1 : Hermance - Yvoire - Corsier-Port - Hermance pour les classes GS, TCF1, TCF2 et TCFX.</p>

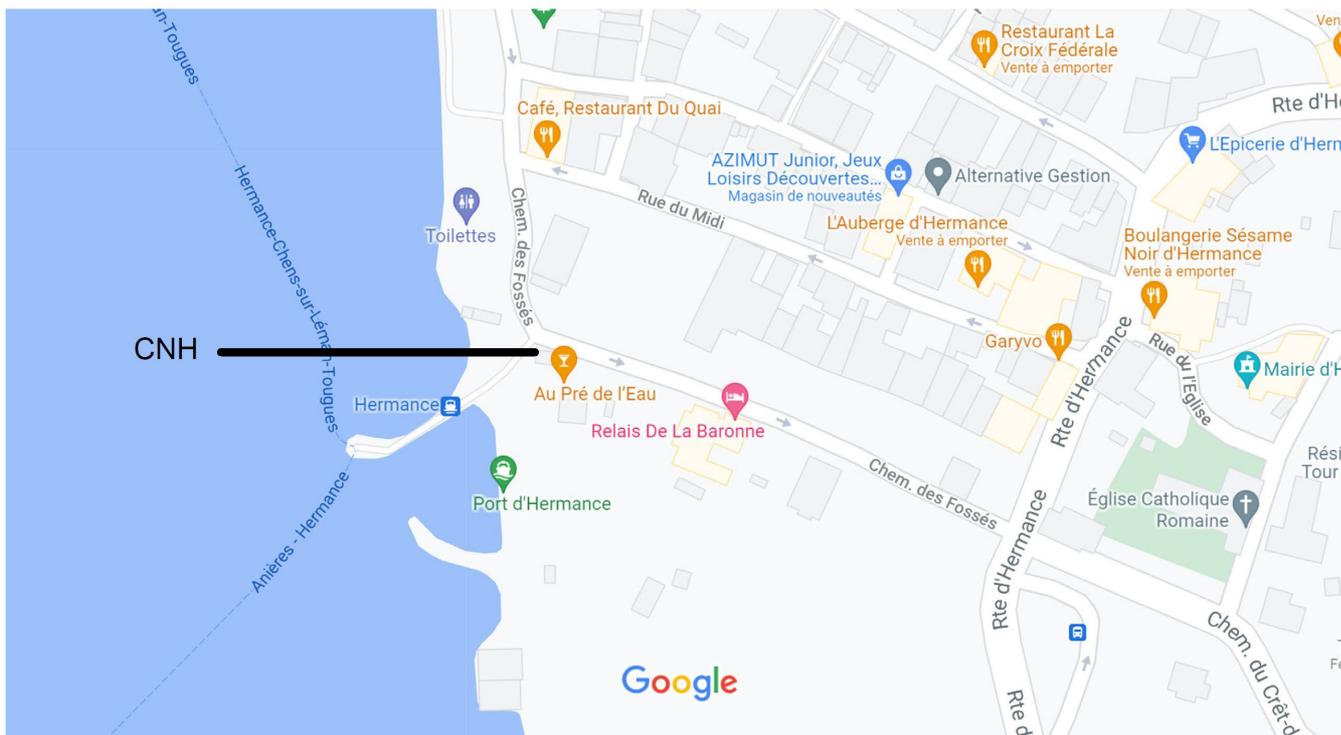


	Parcours 2 : Hermance - Yvoire - Hermance pour les classes NJ, SU, TCF3 et TCF4. Selon la direction du vent, 2 choix de départ (A ou B) sera indiqué par le Comité de course. En cas de faible vent, un parcours raccourci sera indiqué (voir les IC).
12	Système de pénalité
12.1	La RCV 44.1 est modifiée de sorte que la pénalité de deux tours est remplacée par la pénalité d'un tour.
13	Classement
13.1	Système de classement "A" approuvé et recommandé par l'ACVL.
13.2	Un classement général en temps réel, par parcours. Un classement en temps compensé, par classe, pour les classes SU, GS, TCF1, TCF2, TCF3, TCF4 et un classement en temps réel pour la classe NJ et TCFX ainsi que pour les séries réunissant plus de 5 bateaux. Pour les skippers membre du CNH, un classement en temps réel, par parcours.
14	Embarcation des accompagnants – N/A
15	Bateaux affrétés ou loué – N/A
16	Places au port
16.1	Places visiteurs disponible au Port aux Mouches.
17	Limitations de sortie de l'eau – N/A
18	Equipements de plongée et housses de protection sous-marine – N/A
19	Droit à l'image, cameras et équipement électronique
19.1	En participant à la régata, un concurrent accorde à l'Autorité Organisatrice et aux partenaires de l'épreuve, le droit permanent de produire, d'utiliser et de montrer, à leur discrétion, tout film, vidéo, images de l'athlète, ou du bateau, réalisés pendant la période de la compétition à laquelle participe le concurrent, sans compensation d'aucune sorte.
20	Décharge de responsabilité
20.1	Les concurrents participent à l'événement entièrement à leurs propres risques. Voir la RCV 3, Décision de courir. L'autorité organisatrice n'acceptera aucune responsabilité, en cas de dommage matériel, de blessure ou de décès, dans le cadre de la régata, aussi bien avant, pendant, qu'après l'événement.
21	Assurance
21.1	Chaque bateau participant doit être au bénéfice d'une assurance en responsabilité civile valable en compétition avec une couverture minimale d'un montant de CHF 2'000'000.- par incident, ou son équivalent.
22	Prix
22.1	Des prix seront distribués comme suit : <ul style="list-style-type: none"> • Challenge remis au premier du classement général en temps réel, par parcours. • Pour les skippers membre du CNH, Challenge remis au premier du classement général en temps réel, par parcours et prix remis aux premiers et deuxième, par parcours. • Prix remis aux premiers du classement en temps compensé, par classe ACVL, et du classement en temps réel pour la classe N et TCFX ainsi que pour les séries réunissant plus de 5 bateaux. Le nombre de prix attribués par classe ou série dépend du nombre de bateaux classés.
23	Informations complémentaires
23.1	Pour toute information complémentaire veuillez contacter : John Roth – john.roth@c-n-h.ch



Annexe A

Lieu :



Données cartographiques ©2021 20 m

Adresse :

Chemin des Fossés
1248 Hermance



Annexe B

Zone de Course :

Régate des Pirates 2021 Parcours 1 et 2



- ⋯⋯⋯ Parcours 1 Classes ACVL-SRS GS, TCF1, TCF2 et TCFX
- Parcours 2 Classes ACVL-SRS SU, TCF3, TCF4 et NJ
- Ligne de départ